



## JUGE JUNIOR DE PATINAGE SYNCHRONISÉ DE SECTION

**Juge de niveau novice**

**Antécédents de patinage :**

deux parmi les suivants : test de style libre, d'habiletés de patinage ou de danse junior bronze; ou

un parmi les suivants : test de style libre, d'habiletés de patinage ou de danse senior ou test de compétition juvénile; ou

un test de niveau plus élevé

(Voir l'article 13.1 de la politique sur les définitions, les désignations et les qualités des officiels pour plus de renseignements)

**Stage junior/senior** : Date : \_\_\_\_\_

**Examen** : Note finale : \_\_\_\_\_

### **Exigences pour les juges stagiaires**

**Toutes les cases ci-dessous doivent être cochées.**

Court junior

Libre junior

Junior ou intermédiaire

À noter : Si le candidat ne peut soumettre un rapport de juge stagiaire junior portant sur plus de quatre équipes, il est tenu de faire l'exercice de juge stagiaire sur bande vidéo. Cet exercice se déroulerait avec un surveillant de section, qui rédigerait un rapport de juge stagiaire, soumis dans le cadre de la documentation de promotion.

### **Rapports d'arbitre sur la notation au niveau actuel**

**Toutes les cases ci-dessous doivent être cochées.**

Pré-novice, novice ou adulte

Pré-novice, novice ou adulte

Novice

À noter : Si le candidat ne peut soumettre un rapport d'arbitre novice, il est tenu de rédiger un rapport de juge stagiaire pour une épreuve novice. La notation du juge stagiaire doit être faite en présence d'un surveillant et jugée satisfaisante. Si le juge stagiaire n'a pas d'occasion de notation, un rapport de notation d'une épreuve novice sur bande vidéo doit être rédigé et jugé satisfaisant.

**\*Conformément à l'article 3.4 de la politique sur les définitions, les désignations et les qualités des officiels, toutes les exigences sont valides pour deux ans à compter de la date d'achèvement.**